

# COMMUNE DE TUCQUEGNIÉUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016 A 19h30

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 22

de présents : 14

de votants : 19

**PRESENTS** : Mmes - Mrs STACHOWIAK Simon – CARLI Carlo – WAWRZYNIAK Marianne - FRETTE Patrick – NOCCHI Raymond – GAYCHET Marie – RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry – SAMARINE Martine – COLLE Agnès - FACHETTI Luc – VOUAUX Laurent – MAGGI Fabien – GRZESKOWIAK Jean-Marc

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme PANTALONE donne pouvoir à Mr SBERNARDORI

Mr LIS-THIL donne pouvoir à Mme WAWRZYNIAK

Mme DI CARO donne pouvoir à Mr MAGGI

Mme THIVET donne pouvoir à Mme SAMARINE

Mr BOGUS donne pouvoir à Mr NOCCHI Raymond

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme SALON Aurélie

Mme RAONZANI Geneviève

Mme MECHERI Sonia

**Monsieur SBERNARDORI** est désigné secrétaire de séance.

## **1) PROCES VERBAL SEANCE DU 7 OCTOBRE 2016**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **2) QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ **Information** : Une nouvelle association s'est constituée à TUCQUEGNIEUX : le cercle d'histoire de TUCQUEGNIEUX. Son but est de promouvoir l'histoire de la commune de TUCQUEGNIEUX, via notamment l'édition d'une revue.
- ❖ **Information** : Un club de remise en forme propose des activités sportives sur TUCQUEGNIEUX. Il travaille déjà avec le périscolaire.
- ❖ **Information** : Site internet « auxjardinspotagers.fr ». Il s'agit d'un site français communautaire consacré au partage de récoltes. Il a pour but de faire connaître entre elles, les personnes cultivant des fruits et/ou légumes et qui en auraient trop pour leur consommation personnelle. Elles pourraient ainsi se les échanger.
- ❖ **Information** : Renouvellement des cartes nationales d'identité (CNI) prorogées en cas de voyage. La durée de validité d'une carte d'identité est de 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le renouvellement des CNI facialement périmées, ou en voie de l'être, sera désormais possible auprès des services préfectoraux, dès lors que l'usager sera en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage. La copie du justificatif de voyage devra être jointe au dossier de demande de CNI que la commune adressera aux services préfectoraux.
- ❖ **Information** : Demande de subvention ADDOTH : Association Départementale pour les Dons d'Organes et Tissus Humains. Cette association demande une subvention au titre de l'année 2017. Sa demande sera étudiée au moment du vote des subventions aux associations l'année prochaine.

## **3) DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Pièce importante du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), le PADD doit être débattu en conseil. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement qui devront se retrouver dans le zonage et le règlement. Une réunion de présentation du PADD a été réalisée le lundi 5 décembre par l'agence d'urbanisme.

Actuellement, le document d'urbanisme de référence est le Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune va passer à un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Celui-ci devra respecter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'EPCI, l'agence d'urbanisme (AGAPE) et les communes, pour l'élaboration du PLUI. Des réunions avec la population auront également lieu. Il reste encore l'année 2017 pour y apporter des modifications.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagé comme le prévoit le code de l'urbanisme.

## **4) REGIME INDEMNITAIRE 2017**

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée les différentes réformes concernant les carrières des agents et qui entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel en fait partie. C'est le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes. Il se découpe en deux parties : d'une part l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), et d'autre part le complément indemnitaire annuel (CIA).

Une réunion du personnel aura lieu en février pour expliquer les différentes réformes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer le RIFSEEP.

## **5) GRATIFICATION CONTRATS AIDES**

Le personnel en contrat aidé, relevant du droit privé, n'a droit ni au régime indemnitaire, ni au 13<sup>ème</sup> mois. Il est alors proposé au conseil de leur verser une gratification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser, en fin de contrat, une gratification au personnel en contrat aidé.

## **6) NOËL 2016**

- Noël des enfants : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial âgé de moins de 16 ans ou ayant atteint cet âge au cours de l'année civile (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

Cette gratification est fixée à 77,00 € sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une gratification de 77 €, sous forme de bon d'achat, à chaque enfant du personnel âgé de moins de 16 ans.

- Noël des agents : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification sous la forme d'un coffret de Noël aux agents de la mairie. En 2015 le montant de ce coffret était de 50€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'offrir un coffret de Noël aux agents, d'une valeur de 50 €.

- Illuminations de Noël : La compétence éclairage public a été transférée à l'EPCI. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération. Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite procéder aux illuminations de Noël dans la commune.

## **7) ECOLES**

Un spectacle en anglais est prévu le 9 mai 2017, pour les élèves de primaire et de 6<sup>ème</sup>. Le montant s'élève à 1 000 € TTC. 251 élèves assisteront à la représentation, dont 110 élèves de 6<sup>ème</sup>. Le coût sera partagé entre la commune et le collège, au prorata du nombre d'élèves participant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la tenue de ce spectacle et le partage du coût entre la commune et le collège.

## **8) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES GAMINS DE LEBRUN »**

Pour l'année scolaire 2016/2017, il est proposé de leur verser une subvention.

Madame WAWRZYNIAK souhaite féliciter cette association qui fait participer les élèves et les parents d'élèves et qui s'investit beaucoup dans l'intérêt des enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 750 € à l'association de parents d'élèves « Les Gamins de Lebrun ».

## **9) TRAVAUX**

Un point est donné sur les différents travaux en cours et à venir au sein de la commune :

- Des carrelages sont en train d'être changés dans la salle municipale. Un bureau d'étude va réaliser un projet pour changer les WC.
- Des portes et fenêtres vont être changées à l'école Hélène Boucher.
- Un projet de création de salle multi activité au préau fermé du périscolaire est à l'étude.
- Les enrobés de la cour du périscolaire vont être refaits.
- Une étude du coût des travaux de réparation du toit de la mairie est en cours.
- Projet de rajouter trois places de parking sur la placette rue de la Potence/rue de la Justice, en faisant des places en épis.
- Etc.

## **10) BOIS ET FORÊTS**

Les baux de location de chasse arrivent à échéance au 30 juin 2017. L'ONF a transmis à la commune, le cahier des clauses générales de location de la chasse pour la nouvelle période.

Une mise au point sera faite avec les chasseurs, afin qu'un week end sur deux les bois soient laissés libres pour les affouagistes. Le tarif de location reste inchangé. La location de chasse est réservée depuis 40 ans aux chasseurs locaux.

A l'unanimité, le Conseil accepte le cahier des clauses générales de location de chasse et le renouvellement des locations.

## **11) RE-EVALUATION DES LOYERS**

Le conseil est invité à se prononcer sur la ré-évaluation des loyers communaux.

A l'unanimité, le Conseil accepte la ré-évaluation des loyers.

## **12) VENTE PARCELLE LOUIS PAPIS**

Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur la vente de la 4<sup>ème</sup> parcelle du lotissement Louis Papis en deux temps :

- 1- Acceptation du principe de la vente
- 2- Autorisation à Monsieur Le Maire de réaliser la vente

A l'unanimité, le Conseil accepte le principe de la vente et autorise Monsieur Le Maire à réaliser la vente.

## **13) VENTE PARCELLE AC n°352**

De même que pour la parcelle Louis Papis, le conseil doit se prononcer en deux temps sur cette vente :

- 1- Acceptation du principe de la vente
- 2- Autorisation à Monsieur Le Maire de réaliser la vente

A l'unanimité, le Conseil accepte le principe de la vente et autorise Monsieur Le Maire à réaliser la vente.

## **14) CREANCES ETEINTES**

Le conseil est invité à déclarer les dettes d'un administré en créances éteintes.

A l'unanimité, le Conseil déclare les dettes de cette personne en créances éteintes.

## **15) OUVERTURES DE CREDITS**

Des crédits sont manquants au chapitre 041 – opérations patrimoniales, il convient de rajouter 30 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'ouverture de crédits à hauteur de 30 000 €.

## **16) RETRAIT DE VILLERUPT DU SMIVU DU JOLI BOIS**

La commune de VILLERUPT, par délibération en date du 3 octobre 2016, a voté, à l'unanimité, sa demande de retrait du SMIVU du JOLI BOIS. Monsieur Le Maire explique que ce retrait met en danger le chenil et que si d'autres communes s'en vont, le syndicat n'aura plus assez de fonds pour survivre. Le SMIVU a d'ailleurs expliqué par courrier qu'il ne peut plus se permettre d'accepter des demandes de retrait, car cela fragilise considérablement l'équilibre financier du syndicat et a pour conséquence une hausse de la contribution des communes restantes.

Monsieur Le Maire rappelle l'utilité du chenil. Il rappelle par exemple, qu'une campagne de ramassage des chats errants sera prochainement programmée avec le chenil, afin que ceux-ci soient vaccinés et stérilisés.

A l'unanimité, le Conseil refuse le retrait de la commune de VILLERUPT du SMIVU du JOLI BOIS.

### **17) MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

Une coordination des collectifs de défense des bureaux de poste vient de voir le jour en MEURTHE-ET-MOSELLE. Son objectif est le maintien des bureaux de poste menacés de fermeture et la défense de ceux visés par des réductions d'horaires ou de changements de statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutien cette action et dénonce les fermetures de bureaux de poste.

### **18) MOTION CONTRE LA DIMINUTION D'EFFECTIFS DANS LES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES**

Au regard des difficultés rencontrées par notre centre des finances publiques, qui a de moins en moins de personnel et donc de moins en moins de temps pour assister la commune, le Conseil, à l'unanimité, souhaite faire connaître le mécontentement de la commune face à ce manque de moyens, qui se répercute sur la bonne marche et le suivi des finances.

### **19) RAPPORT D'ACTIVITE SDAA**

Nous avons été destinataires du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA). Il est disponible à la consultation en mairie.

A l'unanimité le Conseil adopte ce rapport.

### **20) RAPPORT D'ACTIVITE CRW**

Comme tous les ans nous avons été destinataires du rapport d'activité du CRW. Il est disponible à la consultation en mairie.

A l'unanimité le Conseil adopte ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.